

Nivelles, date d'envoi

Cher pharmacien,

Votre union professionnelle et l'office de tarification du Brabant wallon vous proposent de participer à la campagne de destruction organisée pour ses membres.

Cette campagne se fait en collaboration avec la firme spécialisée Van Gansewinkel qui s'engage à vous fournir un certificat de destruction ainsi qu'une facture à un prix promotionnel pour nos membres.

Que votre officine se trouve isolée et éloignée ou non, nous avons négocié un tarif unique 'CERPAN'.

1. Documents papier confidentiels: IL S'AGIT D'UN ENLÈVEMENT DE DOCUMENTS CONFIDENTIELS EN PAPIER. QUELQUES AGRAFES OU RESTANTS DE RUBAN ADHÉSIF PEUVENT PERSISTER DANS LE LOT, MAIS LA PRÉSENCE DE CLASSEURS À ANNEAUX, DE FARDÉS EN PLASTIQUE, DE DISQUETTES/CD-ROMS... N'EST PAS ADMISE.

Vous pouvez souscrire un abonnement pour l'enlèvement régulier de vos documents confidentiels. Un conteneur de 140L (la taille d'un sac poubelle GM) muni d'une clef est placé chez vous. Le premier enlèvement a lieu un mois après dépôt afin de pouvoir faire un premier 'grand nettoyage' et ensuite tous les 2 mois (vous recevez un calendrier de passage annuel) afin d'éliminer au fur et à mesure tout ce qui a dix ans d'ancienneté. En cas de surplus, contactez Van Gansewinkel qui pourra vous trouver une solution adéquate.

La possibilité de faire un enlèvement/destruction occasionnel reste également d'actualité au moyen de cartons préparés et fermés par vos soins (max 10kg chacun). Vous pouvez demander la livraison de cartons ou utiliser vos propres cartons et demander uniquement le passage pour l'enlèvement avec un prix identique.

2. Déchets chimiques : IL S'AGIT DE PRODUITS CHIMIQUES 'VRAC'. LA COLLECTE DES MÉDICAMENTS RAPPORTÉS PAR LES PATIENTS PASSE PAR LES CONTENEURS SPÉCIFIQUES (BACS JAUNES VIA LES GROSSISTES) ET UNE COLLECTE DES STUPÉFIANTS INVENDUS EST ORGANISÉE PAR LE CERPAN EN AVRIL 2016

Vous évaluez le nombre de fûts nécessaires, ils seront livrés chez vous après réservation. Il s'agit de fûts de 60 litres pouvant contenir maximum 30kg. Vous y introduisez les emballages d'origine (avec une étiquette identifiante) contenant les chimiques à détruire ainsi que des 'chips' afin de garantir un transport sans casse. Pensez à établir et à garder une liste du contenu du fût (nom du produit/quantité).

Si vous avez à détruire des acides et des bases fortes (réactifs), vous devez les placer dans des fûts séparés. Les produits radioactifs et explosifs (acide picrique) ne sont pas collectés par ce biais et sont interdits dans ces fûts. Le Mercure à l'état métallique (liquide) doit se trouver seul dans un fût de 60L ...

Si vous le désirez, vous pouvez faire appel au service d'un chimiste qui vient faire le tri et l'emballage chez vous (tarif sur demande).

La reprise du ou des fûts se fera sur demande : contactez la firme Van Gansewinkel afin de convenir du moment de la collecte.

3. Aiguilles usagées : DÉCHETS MÉDICAUX RAMENÉS PAR VOS PATIENTS

Si vous le souhaitez, vous pouvez également demander un 'sanitainer' qui pourra être enlevé en même temps que le fût chimique. Cette boîte de 40 litres pourra contenir des déchets médicaux secs tels que des aiguilles qui seront elles-mêmes emballées dans un box à aiguilles (que vous pouvez obtenir auprès de votre grossiste ou de Van Gansewinkel) ou dans une bouteille en plastique refermée.

4. Cartons d'emballage et papiers non-confidentiels : VAL-I-PAC SOUTIEN FINANCIÈREMENT LES ENTREPRISES QUI FONT L'EFFORT DE TRIER LEURS DÉCHETS D'EMBALLAGES. AINSI, EN ADHÉRANT AU CONTRAT PROPOSÉ PAR VAN GANSEWINKEL, CETTE COLLECTE NE VOUS COÛTERA PRESQUE RIEN !



La condition est d'avoir un emplacement accessible par le camion-benne pour un conteneur de 1.100 litres. Vous y entreposez les papiers non-confidentiels et les cartons d'emballage et la firme Van Gansewinkel vient le vider à un rythme convenu (toutes les semaines, toutes les 2 ou 4 semaines ou sur demande). Pour ceci, vous RECEVEZ une prime unique de 100 euros et une prime annuelle de 80 euros payés par Val-i-pac.

VOUS TROUVEREZ LA GRILLE DES TARIFS AINSI QUE DES CONSEILS PRATIQUES AU VERSO DE CE DOCUMENT.

Complétez le formulaire d'inscription en annexe et renvoyez-le **la firme Van Gansewinkel.**

La personne de contact pour le CERPAN est **Sabine ROUZEEUW.**

Mentionnez son nom dans votre demande par mail à pme.wallonie@vangansewinkel.com ou par fax au 064 52 08 86 et n'hésitez pas à l'appeler sur son GSM : **0477 / 39 76 50**

Nous espérons ainsi répondre à vos attentes et restons à votre disposition pour toute question ou suggestion.

L'équipe du CERPAN / OTBW

TÉL : 067 21 85 25

MAIL : info@cerpan.be

1

Les tarifs préférentiels pour nos membres sont ceux annoncés ci-dessous, diminués de 5% :

TYPE d'enlèvement	livraison et enlèvement (passage du chauffeur)	coût du traitement et/ou du matériel de collecte	conditions spécifiques
conteneur de 140L pour papiers confidentiels	GRATUIT au lieu de 50€	10.70€ par mois	contrat de 3 ans, vidange toutes les 8 semaines
cartons avec papiers confidentiels	42.20€ par tranche de 5 cartons (cartons VGW ou non)	Tout est compris dans ce prix	<ul style="list-style-type: none"> max 10kg par carton prix par tranche de 5 cartons
fûts de 60L pour enlèvement des chimiques	33€ par passage	10.34€ par fût + 1.60€ par Kg	<ul style="list-style-type: none"> max 30kg par fût pas de produits radioactifs ni explosifs
sanitainer de 40L	sans supplément de prix si en combinaison avec l'enlèvement des chimiques	9.36€ la pièce	doit contenir des box ou des bouteilles avec les aiguilles
box à aiguilles		à partir d'une pièce au lieu de 5 1.45€ la pièce à partir d'1 pièce au lieu de 20	à placer dans le sanitainer pour la collecte
Conteneur de 1.100 l cartons/papiers	Livraison du conteneur offerte , au lieu de 100€ ensuite 9€ par passage (sur demande ou abonnement)	7.00€ par mois pour la location du conteneur	Primes VAL-I-PAC : prime unique de 100€ et prime de 80€ par an dès la première année

- Ces prix seront diminués de 5% en tant que membre CERPAN
- Les prix annoncés s'entendent hors TVA de 21%
- 4.5% de frais environnementaux s'ajoutent au montant total de la facture.
- La facture sera envoyée directement par la firme Van Gansewinkel.

Un certificat de destruction sera établi annuellement pour ceux qui optent pour le contrat d'enlèvement régulier des papiers confidentiels, ainsi que pour chaque enlèvement occasionnel chimiques et/ou papiers confidentiels. L'attestation de destruction des chimiques, avec liste détaillée, est à conserver durant 5 ans (inspection et fisc).

BON À SAVOIR :

Aucune idée des volumes évoqués ?

Une boîte en carton contenant 5 paquets de 500 feuilles de papier A4 = 50L.
Un seau de ménage de taille classique = de 10 à 15 L, c'est souvent noté dessus !
Une boîte à archives de 15cm de largeur telle que celle qui sert aux ordonnances tarifées = 13L.

Que faire si je n'ai pas assez de fûts ?

Préparez les flacons à détruire et prévenez Van Gansewinkel afin qu'ils apportent un fût supplémentaire qui sera rempli au moment du passage du chauffeur pour la collecte des chimiques.

Et des fûts en trop ? Si au contraire, vous avez des fûts restés vides, ils pourront être repris lors de l'enlèvement ou lors d'une collecte suivante. Vous pouvez d'ailleurs demander expressément un fût supplémentaire à remplir au fur et à mesure et à remettre lors d'une prochaine collecte.

Quel délai avant la destruction des papiers confidentiels ?

Les ordonnances, registres, mandats, bons de commande et de livraison (ce qui concerne la santé publique) doivent être conservés au moins 10 ans dans la pharmacie. Leur destruction est obligatoire après 30 ans.

Il est donc également conseillé de conserver tous les documents comptables durant 10 ans voir plus pour les investissements (consultez votre comptable).

Pourquoi choisir un contrat d'enlèvement régulier des papiers confidentiels ?

Une fois apuré le stock d'anciens papiers, il vous suffit de remplir le conteneur au fur et à mesure avec les documents datant de plus de 10 ans.

Le volume nécessaire au stockage du papier chez vous restera constant.

Le conteneur reste fermé à clef, vous conservez la clef et mettez le conteneur sur le trottoir : inutile d'être présent au moment de sa vidange, le chauffeur possède un 'passe-partout'.

Pourquoi des collectes séparées pour les papiers et les chimiques ?

Ces deux types de collecte se font totalement indépendamment les unes des autres parce que les camions transportant des documents confidentiels sont équipés différemment de ceux transportant des fûts de produits chimiques. Le personnel préposé à l'enlèvement a une qualification spécifique.

Passage possible sur l'heure de midi ?

L'organisation de Van Gansewinkel tiendra compte de la fermeture pendant vos vacances. Il se peut cependant que le chauffeur passe durant votre heure de table. Merci de prévoir un mot sur votre porte le jour prévu du passage afin qu'il sache où sonner et/ou où trouver les fûts et/ou cartons à sa disposition.

Pourquoi une prime de recyclage ? Qui est VAL-I-PAC ?

VAL-I-PAC a pour mission de stimuler et de coordonner le recyclage d'emballages industriels. Si vous souscrivez au contrat d'enlèvement des déchets d'emballages chez VGW, vous recevrez un formulaire spécifique à compléter afin d'obtenir la prime de recyclage payée par VAL-I-PAC. PLUS d'INFOS : <http://www.valipac.be/Belgique/>

